



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021**

Le vingt-deux octobre deux mil vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de Mme Monique CAUDAN, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : CAUDAN Monique, AUFFRET Annie, BLAUHELLIG Sandra, DAVID Anthony, DERRIEN Dominique, HELOU Roland, LE BERRE Florence, LE DORZE Théodore, LE GOFF Bernard, LE GUILLOUX Muriel, LE TUTOUR Joël, PRAT Cathy, QUENTEL Jean-Claude, SIMON Christine, VALEGANT Jérôme.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Aurélië FOUCHER ayant donné procuration à Joël LE TUTOUR ;
Ludovic PENSEC ayant donné procuration à Anthony DAVID ;
Christel LOUVEL ayant donné procuration à Christine SIMON ;
Lénaïc ROBIN, ayant donné procuration à Bernard LE GOFF.

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination d'un(e) secrétaire de séance ;
- 2) Approbation compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2021 ;
- 3) Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal ;
- 4) Legs DANIEL : résultat de l'appel à candidature pour la vente d'une partie des biens immobiliers ;
- 5) Ressources humaines : Création d'un poste d'agent chargé de l'urbanisme, l'état-civil et les élections afin d'assurer un tuilage pour un départ en retraite ;
- 6) Finances :
 - a) Décision modificative n°2 au budget primitif de la commune ;
 - b) Garantie de prêts pour l'OPAC de Quimper-Cornouaille ;
- 7) Travaux : Demande de subvention pour la pose de sous-compteurs d'énergie ;
- 8) Questions diverses ;
- 9) Quart d'heure citoyen.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil désigne Monsieur Jérôme VALEGANT comme secrétaire de séance et Monsieur Thomas LASBLEIS, Secrétaire Général de Mairie, comme secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2021

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

3. Compte-rendu des décisions prises en application des délégations consenties par le conseil au maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal concernant les décisions prises récemment en application des délégations consenties par le Conseil au Maire :

a) Marchés publics

Date	Objet	Prestataire	Montant TTC
08/09/2021	Réalisation d'un audit énergétique (médiathèque + Ty Coz)	ABEE	6 300,00 €
09/09/2021	Réparation des skydomes des vestiaires de foot	SEO	3 057,70 €
04/10/2021	Installation de 2 lanternes d'éclairage public à Kergroes pour sécurisation de l'abri bus	SDEF	2 928,00 €
05/10/2021	Abonnement à un logiciel d'Espace Numérique de Travail (ENT) pour l'école élémentaire	BENEYLU School	1 118,40 €
14/10/2021	Enrobé à l'émulsion de Coltas à la limite de Querrien	COLAS	33 088,80 €

4. Legs DANIEL : résultat de l'appel à candidatures pour la vente d'une partie des biens immobiliers de Kermec

Madame le Maire indique que ce point de l'ordre du jour est reporté à un prochain conseil, afin de bénéficier d'un temps de réflexion supplémentaire.

5. Ressources Humaines

(visé par la Préfecture le 26/10/2021 – Affiché en mairie le 15/11/2021)

Monsieur Jean-Claude QUENTEL explique que l'agent occupant actuellement le poste a demandé à faire valoir ses droits à retraite à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans cette optique, une procédure de recrutement a été lancée afin de pourvoir à son remplacement.

Suite à l'appel à candidatures et aux entretiens qui se sont déroulés début octobre, une candidature a été retenue. Il est envisagé de recruter cette personne à compter du mois de décembre de cette année, afin de disposer d'un temps de transmission des informations entre les agents.

Il est donc nécessaire, dans ce cas, de créer un poste d'Agent chargé de l'urbanisme, de l'état-civil et des élections, de catégorie C, accessible aux grades d'adjoint administratif à adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2021, pour permettre le recrutement à cette date, le poste de l'agent partant en retraite n'étant vacant qu'à partir du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Jean-Claude QUENTEL précise qu'il s'agit de pourvoir au remplacement de Madame Marie-Chantal BERNARD, actuellement en poste et qui partira donc à la retraite au 31 décembre de cette année. Il indique qu'un appel à candidatures a été lancé, suite à quoi 5 candidats ont été retenus pour être reçus en entretien. Le jury de recrutement a décidé de sélectionner la candidature de Madame Lise FRAVALO, actuellement en poste à la mairie de Pluvigner, dans le Morbihan, dont le profil et les compétences correspondent au poste.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 12 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un poste d'Agent chargé de l'urbanisme, de l'état-civil et des élections, de catégorie C, accessible aux grades d'adjoint administratif à adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2021 ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

6. Finances

(visé par la Préfecture le 26/10/2021 – Affiché en mairie le 15/11/2021)

a) Décision modificative n°2 au budget primitif de la commune

Monsieur Jean-Claude QUENTEL explique qu'il est nécessaire de procéder à quelques ajustements au niveau du budget 2021 de la commune :

i. Services techniques

Le local des services techniques nécessite quelques aménagements cette année : travaux sur l'installation électrique existante, pour séparer les réseaux électriques entre le château d'eau et le local communal, et mise en place d'une alarme pour la protection du matériel stocké dans le hangar.

Une somme de 5 000 € était prévue initialement au budget. Le montant total des travaux est d'environ 8 000 €, détaillé comme suit :

Travaux	Montant
Modification du compteur électrique par Enedis	1 249,20 €
Intervention d'un électricien pour séparation électrique	3 020,04 €
Pose d'une alarme	3 447,55 €
Total :	7 716,79 €

Monsieur Bernard LE GOFF demande si la séparation électrique entre le château d'eau et le local des services techniques correspond à la mise en place d'un sous-compteur entre les deux installations. Il lui est répondu que les travaux consistent à séparer totalement les deux installations électriques, en souscrivant pour chacune un abonnement distinct, ce qui conduira à mettre en place deux compteurs. La régie des eaux de Quimperlé Communauté disposera donc de son abonnement pour le château d'eau, et la commune de son abonnement pour les services techniques, ce qui fait qu'il n'y aura pas de nécessité de refacturation des montants entre les deux collectivités.

ii. *Acquisition de matériel informatique pour l'école*

Un montant de 10 000 € avait été prévu pour finaliser l'équipement informatique des salles de classe, à l'école (ordinateurs portables, vidéoprojecteurs interactifs). En plus de ces nouvelles acquisitions, il est nécessaire de prévoir le renouvellement du matériel plus ancien (dont le remplacement d'un vidéoprojecteur interactif).

De plus, le coût des ordinateurs portables a évolué à la hausse, entre l'estimation budgétaire et la validation de l'achat (pour du matériel plus performant). L'installation des vidéoprojecteurs commandés est également à intégrer dans le coût des équipements.

Travaux	Montant
Ordinateurs portables	8 000,86 €
Acquisition de 3 vidéoprojecteurs	4 000,72 €
Acquisition de 2 tableaux blancs	800,00 €
Installation des vidéoprojecteurs	716,00 €
Total :	13 517,58 €

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 12 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder aux crédits de virement suivants :

Dépenses d'investissement			
Opération	Article	Libellé	Montant
10024	2313	Constructions	+ 3 000,00 €
10024	2184	Mobilier	- 1 500,00 €
10024	2183	Matériel informatique	- 1 500,00 €
10003	2183	Matériel informatique	+ 4 000,00 €
020	020	Dépenses imprévues	- 4 000,00 €

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

b) Garantie de prêts pour l'OPAC de Quimper-Cornouaille

Monsieur Jean-Claude QUENTEL explique que, dans le cadre de la gestion de sa dette, l'OPAC de Quimper-Cornouaille a décidé de profiter des taux fixes actuellement très intéressants pour réaménager une partie de son encours actuelle indexé sur le livret A.

Lors de sa séance du 30 juin dernier, le conseil d'administration de l'OPAC a décidé de procéder au remboursement anticipé de certains prêts signés avec la Banque des Territoires. La commune de Tréméven est concernée par 2 prêts pour lesquels elle avait apporté sa garantie.

L'OPAC a donc sollicité la commune pour obtenir de nouvelles délibérations relatives aux nouvelles garanties et aux nouvelles conditions des prêts réaménagés. Les prêts pour lesquels le renouvellement de la garantie est demandé ont les caractéristiques suivantes :

- Garantie à 75% :

Contrat	CRD	Adresse de l'opération
1082834	1 533 208,31 €	Rue des Hortensias – Park Bras - Tréméven

- Garantie à 100% :

Contrat	CRD	Adresse de l'opération
1082827	189 987,18 €	Rue des Hortensias – Park Bras - Tréméven

Monsieur Jean-Claude QUENTEL précise que l'OPAC a procédé à une opération globale, pour la renégociation de sa dette. Le contrat avec la Banque Postale concerne par exemple 34 communes et le contrat chez ARKEA concerne 9 communes. La commune est appelée à se prononcer pour la partie de chaque contrat qui la concerne.

Monsieur Jean-Claude QUENTEL rappelle également que la particularité de ces contrats de prêts est qu'il sont conclus sur du très long terme, pour des durées de 30 à 35 ans.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 12 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder sa garantie aux emprunts souscrits par l'OPAC de Quimper-Cornouaille suite à la renégociation de sa dette.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

7. Travaux : demande de subvention pour la pose de sous-compteurs d'énergie

(visé par la Préfecture le 26/10/2021 – Affiché en mairie le 15/11/2021)

Monsieur Théodore LE DORZE explique qu'il est nécessaire de procéder à une demande de subvention pour la pose de sous-compteurs d'énergie :

Plusieurs bâtiments de la commune ne disposent pas de compteurs dédiés de fourniture en énergie, dont notamment la salle Ty Coz, la médiathèque et les bâtiments de l'école. La salle Ty Coz et la médiathèque sont ainsi reliées par un réseau de chaleur et une seule chaudière chauffe les deux bâtiments. L'ensemble des bâtiments de l'école est desservi par un unique compteur gaz.

Afin de pouvoir individualiser les consommations, il est proposé de poser des sous-compteurs, qui peuvent être subventionnés, par le biais du programme ACTEE, par Quimperlé Communauté (financement à hauteur de 75% du coût de fourniture du matériel). Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Sous-compteur gaz école		Quimperlé Communauté – Programme ACTEE	2 189,59 €
Pose	386,10 €		
Fourniture du matériel	619,85 €		
Sous-compteur chaleur médiathèque – Ty Coz		Autofinancement	2 239,16 €
Pose	1 123,20 €		
Fourniture du matériel	2 299,60 €		
Total	4 428,75 €	Total	4 428,75 €

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture - Travaux en date du 13 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré :

VALIDE le projet de pose des sous-compteurs d'énergie au niveau de l'école et de la médiathèque Ty Coz ;

VALIDE le plan de financement présenté ;

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de Quimperlé Communauté, au titre du programme ACTEE.

Vote :

- 19 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

8. Questions diverses

a) Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Bernard LE GOFF, en réponse au mail l'invitant à la commission Urbanisme – Travaux – Patrimoine – Environnement – Agriculture du 13 octobre dernier, pose la question suivante : « *Pourquoi établir un règlement intérieur avec autant de prescriptions si l'application des articles votés est trop contraignante pour votre organisation ?* ».

Il précise qu'il s'agit d'une question récurrente : en effet, des convocations arrivent parfois tardivement. Il souligne qu'il existe, du fait du règlement intérieur adopté par le conseil municipal, des prescriptions en la matière et qu'il convient de les respecter.

Madame le Maire explique qu'avant le 1^{er} mars 2020, l'élaboration d'un règlement intérieur n'était une obligation que pour les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants, ce seuil ayant été à cette date ramené à 1 000 habitants. Il s'agit donc d'une nouveauté pour la commune de Tréméven : il n'existait pas, sur les précédentes mandatures, de règlement intérieur du conseil municipal.

Il a donc fallu en mettre un en place, sans disposer de recul sur ce sujet. Le document a été élaboré en prenant pour base un modèle proposé par l'Association des Maires de France (ce qui avait été souligné, de manière favorable, lors du conseil municipal du 15 octobre 2020, par Mme Lénaïc ROBIN).

Ce document, en plus de rappeler des éléments relevant de la réglementation, fixe le cadre du fonctionnement du conseil municipal. Il y a, effectivement, quelques contraintes, la première étant certainement de réussir à s'approprier ce document et son contenu afin d'arriver à un fonctionnement harmonieux.

Il est à noter que le règlement intérieur a déjà permis plusieurs améliorations dans le fonctionnement des instances : il n'y avait, auparavant, que pas ou peu de comptes-rendus de commissions, alors que c'est maintenant systématique et l'habitude se prend de les diffuser à l'ensemble des conseillers. Il y a plus de comptes-

rendus de commissions réalisés et transmis en un an que ce qui a été retrouvé dans les archives de la mairie concernant la précédente mandature !

Il faut cependant savoir relativiser la portée du règlement intérieur et ramener les choses à la proportion de la commune : le côté réglementaire du document est une chose, l'important étant surtout de l'utiliser comme un moyen de clarifier le fonctionnement du conseil municipal. Si des dispositions se révèlent en effet trop contraignantes, il reste tout à fait possible d'y apporter des modifications (après délibération) afin de bien adapter le document à la réalité du fonctionnement de la commune.

Madame le Maire remercie donc le groupe d'opposition pour sa relecture minutieuse du document et le soin apporté à en disséquer chaque disposition. Les propositions pour amender et améliorer le document sont les bienvenues. L'idéal serait à terme d'avoir des élus aussi assidus en commission qu'ils le sont à décortiquer un document réglementaire.

Monsieur Bernard LE GOFF indique que la décision de participer ou non aux réunions des commissions lui appartient et estime qu'il n'a pas à se justifier de cette décision. Il ajoute que les commissions doivent être un lieu d'écoute et de discussion, il choisit de ne pas y participer quand il n'y a pas de possibilité de discuter ou de prendre une décision en commission. Il rappelle qu'il demande juste d'appliquer ce qui a été décidé au travers du règlement intérieur du conseil municipal.

b) Informations sur le service animation – jeunesse

Monsieur Dominique DERRIEN rappelle que le sujet a été évoqué dans la commission correspondante, pour informer que le recrutement était en cours. Depuis, les entretiens ont eu lieu, avec les 5 candidats qui étaient retenus. Le choix, partagé par les communes de Rédéné et Tréméven, a été de retenir Monsieur Nicolas POULHAZAN, actuellement en poste à Quimper, pour ce recrutement.

La procédure de recrutement suit son cours, il espère que Monsieur Nicolas POULHAZAN pourra prendre ses fonctions de manière effective à compter de janvier 2022.

c) Ecole

Monsieur Dominique DERRIEN rappelle que des cas de covid ont été constatés parmi les élèves et les agents de l'école élémentaire de la commune.

Deux classes de maternelle ont ainsi dû être fermées, du 7 au 10 octobre, suite à la détection de cas positifs parmi des élèves de ces classes. Les parents des élèves qui étaient considérés comme cas contact, notamment du fait de la présence des enfants pour la garderie, ont été contactés (ce qui correspondait à une vingtaine de cas).

Deux nouvelles fermetures de classes, en primaire, ont eu lieu cette semaine, à compter du 21 octobre, juste avant les vacances scolaires. Une vingtaine de cas contact à la garderie ont été identifiés et les parents prévenus.

Monsieur Dominique DERRIEN souligne l'efficacité et la réactivité des agents travaillant à l'école, qui ont su réagir de manière appropriée afin d'assurer la continuité du service. Ainsi, Madame Noëlla GOURIOU, Responsable des ATSEM, ayant eu un dimanche matin l'information que deux collègues étaient positives, a su contacter et organiser ses collègues pour que le service se passe normalement le lundi matin. Madame Sylvie NICOLAS, Agent d'accueil à la mairie a également fait preuve d'efficacité afin de lister l'ensemble des élèves considérés comme cas contact et de prévenir les parents concernés.

Cette mobilisation des agents communaux a permis que cet épisode soit géré dans les meilleures conditions possibles.

9. Quart d'heure citoyen

Madame le Maire propose aux citoyens présents dans la salle d'intervenir ou de poser des questions.

Aucun citoyen présent dans la salle ne souhaite intervenir.

Le conseil est clos à 19h05.

Emargement des conseillers

CAUDAN Monique	
QUENTEL Jean-Claude	
LE BERRE Florence	
DERRIEN Dominique	
LE GUILLOUX Muriel	
LE TUTOUR Joël	
LE DORZE Théodore	
HELOU Roland	
AUFFRET Annie	
BLAUHELLIG Sandra	
FOUCHER Aurélie	
DAVID Anthony	
PRAT Cathy	
PENSEC Ludovic	
LE GOFF Bernard	
SIMON Christine	
LOUVEL Christel	
ROBIN Lénaïc	
VALEGANT Jérôme	